

COMMUNE DE LOCHÉ-SUR-INDROIS



**Procès-Verbal de séance
du Conseil Municipal**

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, le TREIZE FEVRIER à 19 H 00

Date de la convocation : 08 février 2024

Membres du conseil en exercice : 12

Présents : Mrs JENSCH Nisl, MERCIER Vincent, GEOFFROY Lionel, PIGOREAU Marcel, et Mmes HAUDUC Josiane, MAGNIEZ Evelyne, FOUCHE Béatrice, PORTES Claudine formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme VIRSERIUS Regina (Pouvoir à Mme Magniez), PRUVOT Jordan (Pouvoir à M. Pigoreau), BERAUD Pascal

Absent : M. OUZET Victorien.

Quorum atteint.

Nombre de Votants : 10

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nisl JENSCH, maire de Loché-sur-Indrois.

Madame Béatrice Fouché a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Intervention de Mme Aurélie Moindrot pour présenter l'association « Les Loups Festifs » et les projets d'animations
- Approbation du procès-verbal de séance du 09/01/2024

Ordre	Délibérations
1	Approbation du Compte de Gestion 2023
2	Approbation du Compte Administratif 2023 et Présentation des Restes à Réaliser
3	Affectation des Résultats 2023
4	Marché Voirie 2024 - Validation du programme estimatif de travaux
5	Modalités de gestion des salles communales (organisation et réglementation de la location)

- Information sur les décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations

- Questions diverses :
 - ↳ Eléments chiffrés pour le budget 2024 (Propositions des adjoints et du maire)
 - ↳ Information sur les maintenances des différents modes de chauffage
 - ↳ Proposition émanant de France Services pour la mise en place d'ateliers numériques
 - ↳ Information sur les zones FRR (France Ruralités Revitalisation) en remplacement des ZRR (Zones de Revitalisation Rurale)
 - ↳ Informations diverses.

Intervention de Mme Aurélie Moindrot pour présenter l'association « Les Loups Festifs » et les projets d'animations

Monsieur le maire accueille Mme Lilie Moindrot et M. Alain Charbonnier venus présenter leur association « Les Loups Festifs » et leur donne la parole.

Lilie Moindrot explique que l'association « Les Loups Festifs » est une association de Loi 1901. Les statuts ont été déposés en Sous-préfecture. Elle est présidente de l'association et M. Charbonnier en est le vice-président. L'association compte 22 membres. L'adhésion est de 10€/an.

Cette association a pour projet d'organiser des animations sur la commune en association avec le Syndicat d'Initiative.

Plusieurs festivités sont déjà programmées :

- 24/03 : Marché Gourmand regroupant une quinzaine d'exposants
- 05/05 : Expo des métiers d'arts
- 15/06 : Inauguration d'une guinguette
- 24/11 : Marché de Noël

M. le maire rappelle qu'avant de fixer des dates, les associations doivent s'assurer de la disponibilité de la salle des fêtes.

Il demande à Lilie Moindrot ce dont elle a besoin pour ces manifestations.

Marché gourmand du 24 Mars :

Réservation de la salle des fêtes pour le repas des exposants

Réservation des barnums : la réservation a été faite en amont auprès du secrétariat. Les exposants seront sous les barnums.

M. le maire intervient en indiquant que la petite salle est depuis longtemps réservée le matin par une association de cyclistes. Ils ont également réservé un barnum. Il ajoute qu'il y aura un flux de vélos. Il met en garde sur la cohabitation des deux événements et rappelle l'importance de s'assurer de la disponibilité des lieux. Mme Moindrot ne voit pas en quoi cela est gênant.

La restauration des visiteurs se fera dehors.

Lilie Moindrot souhaite savoir auprès de qui elle doit s'adresser pour la mise en route du compteur électrique.

M. le maire répond que la commune avait envisagé de le reprendre à son compte, actuellement il est au nom du syndicat d'Initiative. M. Mercier indique qu'il faut enclencher la procédure.

Exposition des Métiers d'Arts

Réservation de la salle des fêtes

Réservation des Barnums

Guinguette

Lilie Moindrot fait part de leur intention de mettre en place une guinguette dont l'inauguration est souhaitée pour le 15 juin 2024 et se clôturerait le 1^{er} septembre 2024.

La guinguette serait ouverte du vendredi soir au dimanche soir avec les horaires suivants :

Le vendredi de 18h à 23h,

Le samedi de 12h à 01h

Le dimanche de 12h à 23h

Le jour de l'inauguration l'ouverture se ferait à 15h.

Des repas seraient proposés les midis et soirs.

M. le maire demande où cette guinguette serait implantée sachant que lors des locations de la salle des fêtes les occupants ont accès également au pré communal notamment pour se garer et que l'été la salle des fêtes est également occupée par l'accueil de loisirs.

Mme Moindrot pensait au pré communal mais attend qu'on lui propose un endroit qui puisse être fixe.

Elle ajoute que la guinguette comprendrait un bâtiment de 20 m² et un parquet de 50 m². Les tables seraient disposées de part et d'autre de la piste de danse.

Concernant le bâtiment, l'association a réfléchi à soit un chalet en bois ou un container maritime.

Le prix du chalet n'est pas encore connu. Pour le container maritime, le coût est de 27 000 € et reviendrait à 450 €/mois sur 60 mois.

M. Mercier pense qu'investir dans un mobil home reviendrait moins cher que de faire construire un chalet ou d'acheter un container. Mme Moindrot ne rejette pas cette idée au contraire.

M. le maire fait part aussi du problème de l'autorisation d'urbanisme.

Mme Moindrot pensait laisser la guinguette toute l'année or cela supposerait d'obtenir une autorisation d'urbanisme. La législation est plus souple lorsqu'il s'agit d'un bâtiment roulant et saisonnier.

M. Pigoreau pense que le meilleur endroit est à l'entrée du pré à gauche. Pour des raisons de sécurité M. le maire dit que l'emplacement ne doit pas se situer sous les arbres. Il pose également la question des nuisances pour le voisinage.

Mme Moindrot répond que la musique n'aura pas besoin d'être forte.

Des questions sont également soulevées pour les raccordements au tout à l'égout.

A la question sur la licence de buvette, Mme Moindrot répond qu'il s'agira d'une autorisation d'ouverture de buvette qui inclura la période entière du 15 juin au 1^{er} septembre. Ainsi le nombre d'autorisation annuelle qui est de cinq ne sera pas dépassé.

Concernant le jour de la fête nationale, M. le maire explique que la guinguette ne pourra pas ouvrir en raison du feu d'artifice. Il rappelle que le secteur défini est interdit à toutes personnes à partir de midi.

M. le maire demande qui assurera la tenue de la guinguette. Lilie Moindrot répond que les bénévoles assureront la tenue de la guinguette tous les week-ends.

M. Geoffroy intervient en disant qu'il trouve surprenant de demander une cotisation aux bénévoles alors qu'ils vont donner de leur temps.

Mme Moindrot répond que cette cotisation sert notamment à financer l'adhésion de l'association à la FNCOF (Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités).

Le Conseil Municipal souhaiterait la présentation d'un budget prévisionnel avec les différents phasages du projet, les aides attendues, les contraintes liées à la mise en place et l'organisation.

Approbation du Procès-Verbal de séance du 09/01/2024

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de séance du 09 janvier 2024.

Sur le point concernant la mise en place du compostage partagé, il ajoute qu'une réflexion est en cours sur la nécessité ou non de mettre un point de collecte au Carroi des Forges car les habitants se trouvent éloignés de l'endroit prévu qui est pour rappel, le long du hangar communal derrière l'église.

⇒ Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

1. Approbation du Compte de Gestion 2023 – (DCM n° 2024_02_001)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui

des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Loches, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable du SGC de Loches a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune dressé par le comptable du SGC de Loches pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Approbation du Compte Administratif et présentation des Restes à Réaliser – (DCM n° 2024_02_002)

Sous la présidence de M. le Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget 2023 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
Résultat de l'exercice 2022	+ 343 786,80	- 28 772,32	+ 315 014,48
Dépenses de l'exercice 2023	414 523,39	356 910,47	- 771 433,86
Recettes de l'exercice 2023	520 518,97	280 649,72	+ 801 168,69
Résultat cumulé de l'exercice	+ 449 782,38	- 105 033,07	+ 344 749,31
Restes à réaliser dépenses		365 114,80	
Restes à réaliser recettes		329 263,65	
Solde restes à réaliser		- 35 851,15	
Besoin de financement		140 884,22	
Résultat définitif			+ 308 898,16

Monsieur le maire présente les restes à réaliser 2023 qui s'élèvent :

En investissement dépenses à : 365 114,80 €

En investissement recettes à : 329 263,65 €

Soit un solde de - 35 851,15 €

Hors de la présence du maire, et sous la présidence de Mme Josiane Hauduc,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023.

3. Affectation des Résultats 2023 – (DCM n° 2024_02_003)

Le conseil municipal de **LOCHE-SUR-INDROIS**,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2023 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A	105 995,58
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) B	343 786,80
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 A+B	449 782,38

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2023	- 76 260,75
Report à nouveau	- 28 772,32
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023 C	- 105 033,07

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser D :
365 114,80	329 263,65	- 35 851,15

Besoin de financement à la section d'investissement E=C + D	140 884,22
--	------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- **DECIDE** d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonc- tionnement capitalisés » la somme de F	140 884,22
--	-------------------

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	308 898,16
---	-------------------

4. Marché Voirie 2024 – Validation du programme estimatif de travaux – (DCM n° 2024_02_004)

Monsieur le maire présente à l'assemblée le contenu et l'estimatif de travaux concernant le programme de voirie 2024 élaboré par le cabinet Branly-Lacaze, maître d'œuvre du Marché Voirie 2024.

M. Mercier propose afin de réduire le coût de supprimer la mise à niveau en calcaire prévue sur chaque secteur. Ce qui donnerait l'estimatif suivant :

- Secteur 1 : Les Broses (VC n° 401) pour 15 980,00 € HT
- Secteur 2 : La Motterie (CR n° 126) pour 5 765,00 € HT

- Secteur 3 : Le Village Babault (VC n° 301) pour 8 345,00 € HT
- Secteur 4 : Mise en œuvre de PATA sur diverses portions pour 7 910,00 € HT

↳ Soit un estimatif de travaux qui s'élève à 38 000,00 € HT, soit 45 600,00 € TTC.

- Arrivée de M. Pascal Béraud à 21h15 qui a pris part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **VALIDE** le programme de travaux voirie tel qu'il a été présenté ainsi que l'estimatif de travaux faisant l'objet du marché voirie 2024 s'élevant à 38 000,00 € HT, soit 45 600,00 € TTC,
- **CHARGE** M. le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

5. Modalités de gestion des salles communales (organisation et réglementation de la location) – (DCM 2024_02_005)

Monsieur le maire propose à l'assemblée de redéfinir les modalités de gestion des locations des salles communales lorsqu'elles sont mises à disposition des associations et/ou des particuliers.

Il propose la gestion suivante :

1. Associations locales ou associations liées à la commune

- La salle des Fêtes ainsi que les autres salles communales sont mises à disposition **des associations locales ou des associations liées à la commune** pour l'organisation de leurs activités.

Activités hebdomadaires : La mise à disposition est gratuite pour le déroulement des activités hebdomadaires régulières organisées par les associations communales.

Manifestations publiques : La mise à disposition est gratuite pour la première manifestation annuelle organisée avec recette.

Pour les autres manifestations, la participation financière est celle prévue par la délibération du Conseil Municipal pour la location de la Salle des Fêtes et autres salles communales.

Manifestations caritatives : Toute manifestation d'ordre caritatif ou de promotion culturelle est gratuite.

La salle de réunion, la salle d'activités, la salle de l'ALSH, la salle du conseil municipal sont également mises à disposition des associations locales dans la mesure où la réservation est effective et confirmée par la mairie.

2. Particuliers ou autres associations extérieures à la commune

- La location du complexe de la Salle des Fêtes (salle des fêtes, cuisine, salle de réunion, jardin communal) pour les week-ends est également ouverte **aux particuliers ou autres associations extérieures à la commune** sur réservation auprès de la Mairie selon un calendrier établi annuellement dans l'ordre de la réception des réservations.

La participation financière est celle prévue par la délibération du Conseil Municipal pour la location de la Salle des Fêtes et autres salles communales.

La location s'accompagne du dépôt d'une caution, de la présentation d'un contrat d'assurance et l'établissement d'un état des lieux avant et après l'occupation des locaux.

Le règlement intérieur doit également être respecté par les locataires.

- **Pendant les vacances scolaires**, les salles sont mises à la disposition de l'Accueil de Loisirs Sans hébergement géré par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine ; les activités des associations communales sont donc suspendues pendant ces périodes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **VALIDE** les modalités de gestion des locations des salles communales susmentionnées.

Etat des décisions du maire

M. le maire informe des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- DdM n° 01/2024 : Marché de fourniture avec la Société Imagidée pour l'impression du bulletin municipal 2024.

Questions diverses

- Eléments chiffrés pour le budget 2024 (Propositions des adjoints et du maire)

Monsieur le maire revient sur la liste des projets établie lors de la dernière séance en y ajoutant les coûts en vue de la préparation du budget 2024.

Voirie : routes 42 680 HT 51 216€ TTC

Fossés 1 500 € HT

Chemins élagage 2 000 € HT

Panneaux

Traversée du bourg (amendes de police) attente devis

Défense incendie reste à réaliser : 3 818 € TTC

Entretien bâtiments : Toiture SDF 30 000 €, devis attendus

Préparation études site intergénérationnel

Achat hangar Zahan (possibilité après le printemps) reste à réaliser 58 000 €

Extension Atelier communal. TRB : 5 670 € HT 6 804 € TTC

Restes à réaliser site intergénérationnel 280 808 €

FDSR 2024 Barnums 21 600 €

Plantations Fleurs Arbres, haies 3 000 €

Abattage Peupliers Hérault 1 008 € TTC

Broyage

Matériel

Récupération de l'eau

Désherbage

Décorations

Animations communales

Connexion fibre + wifi. Maintenance

Gestion des déchets

M. Mercier propose de creuser un fossé le long de la parcelle communale située rue du Stade afin d'empêcher l'intrusion et le stationnement sauvages des gens du voyage à côté du city stade.

- Information sur les maintenances des différents modes de chauffage

Monsieur le Maire fait le point sur le coût des maintenances lié à la gestion du chauffage.

Actuellement, la commune est en contrat avec à deux prestataires :

- la société Hervé Thermique pour la maintenance de la PAC du chauffage de l'école et de la mairie. Le coût s'élève à 1 807 €/ an.

- La société ESME Solutions pour la commande décentralisée des chauffages du site de l'ancienne école et de la salle des fêtes s'élevant à 1 200 € TTC/an.

Il indique que la proposition émise par Hervé Thermique pour la maintenance de la PAC du chauffage du site intergénérationnel s'élève à 2 450 € HT 2 940 € TTC. Une option est proposée pour un montant de 500 € pour bénéficier d'un dépannage en urgence. M. le maire indique qu'il ne semble pas cela nécessaire étant donné que l'on peut se dépanner avec le système actuel de chauffage.

Il indique cependant que la proposition d'Hervé Thermique n'intègre pas la gestion décentralisée du chauffage.

M. Béraud demande si la Sté Hervé Thermique a fait un geste commercial sur la proposition de maintenance du site intergénérationnel. M. Jensch répond qu'elle n'a rien concédé.

Il propose de renouveler le contrat avec la société ESME Solutions pour une année au moins. Sans cela, il sera nécessaire d'aller vérifier sur site les températures des salles. De plus, la gestion serait possible par toute personne utilisatrice des salles.

⇒ Les élus souhaitent maintenir le contrat avec ESME Solutions pour une période d'un an.

- Proposition émanant de France Services pour la mise en place d'ateliers numériques

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'un conseiller numérique attaché aux France Services, de mettre en place des ateliers numériques sur la commune. Pour cela, il est juste nécessaire de mettre une salle à disposition.

⇒ Les élus sont favorables à cette proposition et acceptent de mettre une salle à disposition.

- Information sur les zones FRR (France Ruralités Revitalisation) en remplacement des ZRR (Zones de Revitalisation Rurale)

Monsieur le maire expose que l'article 73 de la Loi de finances pour 2024 prévoit une modification de la fiscalité des 3 types de zonage : les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), les Zones de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural (ZoRCoMiR) et les Bassins d'emploi à Redynamiser (BER).

Les ZRR et ZoRCoMiR vont fusionner sous l'appellation des zones France Ruralités Revitalisation (FRR). Les BER évolueront sous une autre forme en 2025.

Il ajoute que la commune bascule dans les FRR.

- Informations diverses

- Désert médical

Monsieur le maire informe les élus qu'une discussion s'est tenue entre les maires du secteur de l'ancien canton de Montrésor sur le thème de la désertification médicale. Avec le départ du docteur Vergnory Mion qui exerçait à Villeloin-Coulangé, et le départ programmé des médecins exerçant à Genillé, l'ex-canton se retrouve sans médecin. Les maires souhaitent lancer un appel à candidature auprès de jeunes médecins qui pourraient s'organiser sur ces deux maisons médicales. M. Béraud informe que la podologue de Villeloin-Coulangé va partir également ainsi que l'ostéopathe. M. Mercier demande s'il n'y a pas un problème de charges de cabinet en faisant référence à la commune de Saint-Flovier qui attire à contrario beaucoup de praticiens.

M. le maire indique que c'est pour cela qu'il faut réfléchir à une organisation qui pourrait soulager la charge des cabinets. Il n'exclut pas que les communes devront s'impliquer financièrement pour attirer des médecins.

- Carte scolaire

Monsieur le maire fait part qu'une proposition de fermeture de classe est faite sur Céré-la-Ronde. Les élèves seront mis sur Genillé. Il restera les deux classes Montessori sur Céré-la-Ronde. La classe fermée servira pour des formations de professeurs.

Notre regroupement pédagogique qui était menacé, échappe à la fermeture de classe.

- Dossier Daumain

Monsieur le maire informe que Mme Daumain et son fils ont alerté la Préfète de Région des faits qu'ils reprochent à la commune. Les gendarmes se sont donc rapprochés de M. le maire pour obtenir des informations. Il leur a donné les courriers échangés et leur a conseillé également d'interroger le voisinage.

- Réserve d'eau Bassin versant de la Claie

Monsieur le maire a été contacté par Charlène Pagé, technicienne de rivière par rapport à une étude qui avait été faite par la commune sur la faisabilité d'une réserve d'eau sur le bassin versant de la Claie. Elle souhaiterait mettre cela en place au niveau communal et s'est souvenue de ce projet entamé sur la commune. M. le maire indique que ce serait intéressant à plusieurs titres : servirait de retenue d'eau en évitant les inondations des maisons en contrebas, servirait également à M. Marais pour son bétail et à la commune pour l'arrosage. M. le maire ajoute qu'il y a des subventions pour ce type de projet qui rentre dans la politique actuelle de créer des réserves d'eau. Il y aurait une partie étude puis mise en œuvre.

⇒ Les élus sont d'accord sur le principe.

- Bilan de la journée détente du Syndicat d'Initiative

Monsieur le maire informe les élus du bilan financier du Syndicat d'Initiative sur la journée détente du 15 juillet 2023.

Il rappelle que le SI encaisse les repas des participants qui se sont élevés à 1 565 €. Ils ont payé les différents fournisseurs à hauteur de 1 203 €. Soit un solde positif de 363 €. La commune a également assumé des achats afin d'équilibrer les dépenses.

M. le maire propose qu'il conserve cette somme afin de les dédommager des frais engendrés par la consommation électrique.

⇒ Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

En bref, l'assemblée :

Est informée :

- De l'organisation par l'AMIL d'une conférence débat sur la Journée de la Femme le 06/03/2024 à Fondettes,
- Que la réception de chantier du site intergénérationnel est programmée Vendredi 16 février à 10h,
- Qu'il va falloir réfléchir au remplacement de Mme Drouet Katia, adjoint technique en charge de la surveillance de la garderie périscolaire et de l'entretien des locaux,

A accepté de participer à l'achat d'une coupe pour le tournoi de Pâques organisé par l'ECF Pays Montrésorais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h57.

La secrétaire de séance,
Béatrice Fouché

Le maire,
Nisl Jensch